Confédération romande du travail : aux organisations ouvrières! À tous les travailleurs!

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **4 (1912)**

Heft 4

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-382925

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ditions économiques et le besoin d'amélioration des conditions de travail l'auraient exigé.

Le renchérissement continuel de la vie, l'accroissement du chômage et le développement des organisations patronales dans la corporation des charpentiers ont pour conséquence d'affaiblir la force de résistance des camarades syndiqués et rendent la propagande plus difficile.

Par conséquent, il est du devoir de tous les membres de s'efforcer, par une propagande énergique et ininterrompue, à rendre la fédération capable de suffire aux exigences nouvelles et de répondre à tous les besoins.

Comme moyens efficaces pour arriver à ce but, le onzième congrès recommande tout spécialement:

1. La propagande orale et écrite. Eveiller l'intérêt des camarades à l'organe de la fédération, par l'envoi de rapports de situation aussi régulièrement que possible. Compléter les matières de propagande par des relevés statistiques sur les conditions de travail et d'existence des ouvriers. Répandre des feuilles volantes et des brochures instructives; propagande orale sur les chantiers, à domicile et dans les réunions. Bien choisir les matières à soumettre à la discussion dans les assemblées. Eloigner les éléments qui cherchent à troubler ou à contrarier la bonne entente dans les réunions. Participation des syndiqués aux cours d'instruction et formation de militants.

2. Rehausser l'effet des mouvements en adaptant la tactique à la capacité de compréhension et d'action des camarades en cause. Pour arriver à ce but, la fédération laissera le plus d'autonomie possible aux sections pour la conduite de leurs mouvements. Ce sont les sections mêmes qui formulent les revendications, qui conduisent le mouvement en conformité des dispositions statutaires, elles ont à signer les contrats de tarif. Le comité central doit s'abstenir autant que possible de l'initiative au sujet des mouvements de salaire. Par contre, il devra fournir aux sections entrant en mouvement des rapports objectifs sur le marché du travail, sur l'état de l'organisation, ainsi que sur tout autre facteur pouvant exercer une influence quelconque sur le mouvement. Les sections doivent user de prudence avant de s'engager dans des conflits, mais une fois décidé d'entrer en lutte, toute la force de l'organisation doit se concentrer sur la lutte en cours, afin d'éviter des échecs.

3. Il s'agit d'alimenter le plus possible le fonds de grève; on y parvient le mieux en remettant la plupart des recettes de la section à la caisse centrale. De ce fait, on évitera les exigences par trop exagérées à la caisse de grève, et seules les sections y auront recours, dont les membres sont animés des sentiments de solidarité et de la conscience de classe nécessaire pour pouvoir triompher dans la lutte.

4. Les institutions de secours doivent être organisées ou complétées de façon que le secours augmente en proportion de la durée de l'adhésion des camarades à la fédération. De ce fait, la fédération pourra toujours compter sur un noyau d'anciens membres.

5. La caisse de secours en cas de maladie ou de décès doit être perfectionnée dans son organisation, de sorte qu'elle puisse être affiliée aux autres institutions et par cela assimilée à l'administration centrale de la fédération. Elle contribuera à rendre la fédération plus solide, dès qu'elle sera une institution appartenant à la fédération.»

Après une discussion nourrie, les différentes thèses sont approuvées par le congrès. On passe à la nomination du comité central. Les camarades composant le comité central sont tous confirmés dans leurs fonctions. Bâle est désigné comme « Vorort » et Winterthour comme siège de la commission des réclamations. Le camarade Schrader, secrétaire central, qui a toujours défendu avec zèle et véhémence les intérêts des ouvriers charpentiers, est également confirmé dans sa charge.

Au lendemain, la revision des statuts absorba la principale partie de la journée.

Nous ne pouvons nous arrêter à citer toutes les décisions prises à ce sujet. Rappelons simplement qu'une 4me classe de syndiqués a été créée, versant une cotisation de 80 ct. par semaine, soit 20 ct. de plus par semaine que la troisième classe de cotisants.

Enfin, samedi soir, à 8 heures, le camarade Richard déclara la clôture de ce congrès très laborieux qui marquera une nouvelle étape dans l'histoire de la Fédération suisse des ouvriers charpentiers. *A. W.*

Confédération Romande du Travail

Aux organisations ouvrières! A tous les travailleurs!

Camarades,

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que la fabrique de tabacs et cigarettes Burrus à Boncourt, dont nous avions boycotté les produits, était entrée en pourparlers avec la Fédération ouvrière de l'alimentation. Nous avons maintenant le plaisir de vous communiquer que ces pourparlers, conduits par les camarades E. Ryser de Bienne et H. Viret de Lausanne, viennent d'aboutir à la conclusion d'une convention pour la durée de trois ans.

Aux termes de cette convention, MM. F. J. Burrus reconnaissent la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation comme représentante de leur personnel ouvrier. *Toutes les ouvrières et tous les ouvriers, occupés dans la fabrique, doivent faire partie de la fédération;* c'est donc le syndicat obligatoire qui a été reconnu. Le syndicat est autorisé à afficher dans la fabrique les convocations aux assemblées et les communications d'ordre général à ses membres; il peut aussi encaisser les cotisations et distribuer les journaux dans la fabrique, mais seulement pendant les moments de repos ou après les heures de travail. Entière liberté est laissée au personnel de chômer le 1er mai. MM. F. J. Burrus sont seuls compétents pour les questions de discipline, mais, en cas de renvoi d'une ouvrière ou d'un ouvrier, ils devront en donner les motifs, si la fédération les demande; ce sont là des droits appréciables quand on songe au grand nombre d'ouvriers qui sont encore comprimés dans l'usine ou l'atelier au point d'être obligés de cacher soigneusement leur qualité de syndiqué ou qui sont congédiés à cause de cela. La durée du travail qui était autrefois de 11 heures et qui avait été réduite par MM. Burrus à $10^1/_2$ heures, est fixée à 10 heures par jour; 9 heures le samedi.

Les salaires, déjà précédemment augmentés, ont encore été relevés pour plusieurs catégories. Les salaires minimums ne seront pas inférieurs à fr. 2.— par jour pour les jeunes ouvrières et ouvriers de 14 et 15 ans; à fr. 2.30 pour les ouvrières depuis 18 ans et fr. 2.60 depuis 20 ans; à fr. 3.— pour les ouvrières employées à la préparation du tabac; à fr. 2.50 pour les ouvriers depuis 16 ans, fr. 2.75 depuis 17 ans, fr. 3.05 depuis 18 ans, fr. 3.30 depuis 19 ans; à fr. 4.10 pour les ouvriers mariés, depuis 20 ans; à fr. 4.75 pour les ouvriers employés aux paquets à la machine et les coupeurs; à fr. 5.— pour les ouvriers employés aux paquets de tabac à la main et ceux employés aux machines à cigarettes; à fr. 5.50 pour les fileurs de rouleaux. Ces salaires, surtout en ce qui concerne les ouvrières et ouvriers en dessous de 20 ans, peuvent être considérés comme supérieurs à ceux qui sont payés dans les autres fabriques similaires.

Comme vous le voyez, les résultats obtenus sont magnifiques. Outre qu'ils représentent une centaine de travailleurs gagnés pour l'organisation, ils vont permettre à la Fédération de l'alimentation de travailler avec plus

de facilité à grouper et à améliorer les conditions de travail des centaines de travailleurs de l'industrie du tabac, qui croupissent encore dans des conditions déplorables ; ils démontrent ce que peut obtenir la classe ouvrière organisée lorsqu'elle sait se servir de sa puissance de consommation, non point seulement pour enrichir quelques industriels, mais pour renforcer l'organisation syndicale et relever le niveau matériel et moral des catégories plus inférieures du prolétariat, et cette démonstration, à n'en pas douter, fera réfléchir les gros patrons des industries alimentaires qui seraient tentés de violer le droit d'association, comme aussi les travailleurs de ces industries, qui aspirent à une situation meilleure ; à ce point de vue, surtout, la victoire qui vient d'être remportée est très importante. Nous sommes heureux, pour l'organisation que nous représentons, d'y avoir contribué et nous prions les organisations ouvrières, ainsi que tous les travailleurs, de considérer *le boycott Burrus comme définitivement levé.* Nous les engageons même, dans l'intérêt du mouvement ouvrier, à ne fumer que des tabacs travaillés dans de bonnes conditions, par des ouvrières et ouvriers syndiqués, comme maintenant les tabacs Burrus.

Salutations fraternelles et vive la solidarité ouvrière !

La Chaux-de-Fonds, 28 avril 1912.

Le comité directeur ».

Administration : *Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.*

Union suisse des Fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le Ier trimestre 1912

Recettes	Fr.	Ct.
Solde au 1er janvier 1912	1984	64
Cotisations des fédérations syndicales	4540	88
Versements des fédérations pour l'édition d'un journal syndical en langue italienne	400	—
Vente de brochures	643	75
Divers	1	—
Total des recettes	7570	27

Dépenses		Fr.	Ct.
Salaires		1549	95
Assurances		48	25
Indemnités pour séances aux membres du comité de l'Union syndicale		30	—
Subventions		1200	—
Achat de livres, abonnements de journaux		132	29
Administration :			
a) Fournitures de bureau fr.	53.40		
b) Frais de port et téléphone . . . . . fr.	96.67		
c) Loyer, nettoyage, chauffage et éclairage des bureaux . . . . . fr.	176.—	326	07
Imprimés		65	—
Délégations (y compris l'abonnement général aux chemins de fer) . .		609	45
Revue syndicale, édition allemande, nos 10, 11, 12 de 1911		842	80
Revue syndicale, édition française, nos 9, 10, 11, 12 de 1911 . . .		582	80
Divers		12	—
Total des dépenses . .		5398	61
Solde à compte nouveau		2171	66
Total		7570	27

Berne, le 12 avril 1912. Le caissier : **J. Degen.**

Les vérificateurs : **A. Brunner. A. Greutert.**